



S.P.S. - C.E.A.

**Syndicat national
Pénitentiaire des
Surveillant(e)s - C.E.A.**

FLASH INFO Formation E.S.P. 2025

Suite à la signature du protocole d'accord du 06 juin 2024 et à l'issue des travaux menés dans le cadre du groupe de travail dédié à la « mesure 27 » qui porte sur la transformation des formations validantes et recyclantes des ESP en formations continues pour les habilitations ; de nouvelles modalités d'habilitation et de formation des agents des ESP seront arrêtées lors du CSA AP du 21 janvier 2025.

Celles-ci doivent aboutir à la révision du cadre posé des arrêtés de mai 2019 et de la doctrine associée.

Cependant, devant la hâte de certaines DISP à programmer des formations E.S.P. de recyclage dès le 06 janvier 2025 avant le passage en CSA AP, pour modification du processus, et devant l'inquiétude de nombreux agents y étant convoqués, le SPS-CEA a plusieurs fois sollicité la DAP afin que celle-ci intervienne auprès des DISP pour que ces formations programmées ne se déroulent pas dans l'ancien format de 2019 (formation recyclage validante).

L'administration vient de nous informer des récents arbitrages en rappelant que les grandes lignes de consensus retenues fin novembre seront en validation au CSA AP du 21 janvier.

L'administration précise : les agents déjà habilités seront exonérés en 2025 du « recyclage » tous les deux ans pratiqué jusqu'à présent et se verront progressivement appliquer le nouveau dispositif.

Une note DAP sera prochainement publiée en ce sens.

Le 08/01/2025, le Bureau Central National

Site Internet : <http://www.sps-penitentiaire.fr/> E-Mail :secretariat-sps-cea@hotmail.fr